

David – *Le Serment* du Jeu de paume



**LA VIE COMMUNE**



# PLAN

1. Un vivant politique
2. Paradoxe de la sociabilité
3. Quel contrat pour vivre ensemble ?

GREVE CHEZ CITROEN-JAVEL, PARIS, 1938.  
Rose Zehner, déléguée syndicale CGTU  
pendant les grèves aux usines Citroën de  
Paris. Photo de Willy Ronis.

# 1. UN VIVANT POLITIQUE



## Aristote – *Les Politiques*, I, 2

« La cité est au nombre des réalités qui existent naturellement, et l'homme est par nature un animal politique. Et celui qui est sans cité naturellement, et non par suite des circonstances, est ou un être dégradé ou au-dessus de l'humanité. Il est comparable à l'homme traité ignominieusement par Homère de *sans famille, sans loi, sans foyer*, car, en même temps que naturellement apatride, il est aussi un brandon de discorde, et on peut le comparer à une pièce isolée au jeu de trictrac.

Mais que l'homme soit un animal politique à un plus haut degré qu'une abeille quelconque ou tout autre animal vivant à l'état grégaire, cela est évident. La nature, en effet, selon nous, ne fait rien en vain ; et l'homme, seul de tous les animaux, possède la parole. Or, tandis que la voix ne sert qu'à indiquer la joie et la peine, et appartient pour ce motif aux autres animaux également (car leur nature va jusqu'à éprouver les sensations de plaisir et de douleur, et à se les exprimer les uns aux autres), le discours sert à exprimer l'utile et le nuisible, et par suite aussi, le juste et l'injuste : car c'est le caractère propre de l'homme par rapport aux autres animaux, d'être le seul à avoir le sentiment du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et des autres notions morales, et c'est la communauté de ces sentiments qui engendre famille et cité. »





# Aristote

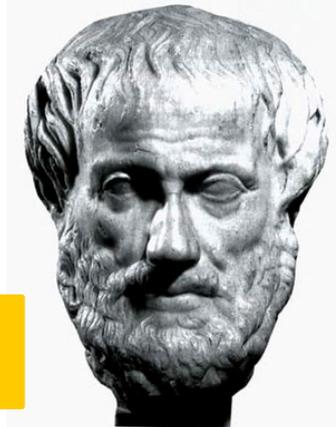
Né en 384 av. JC à Stagire (Macédoine). Arrive à Athènes à dix-huit ans et entre à l'Académie, école fondée et dirigée par Platon. Voyage à la mort de Platon. Devient précepteur d'Alexandre. Revient à Athènes en 335 et fonde le Lycée (gymnase voisin du temple d'Apollon lycien), école rivale de l'Académie. Centre d'étude actif, aussi appelé le Péripatos. Aristote y enseigne douze ans. Meurt en exil à Chalcis, en Eubée, en 322.

Ami de Platon mais plus encore de la vérité.

νοῦς τῆς διατριβῆς : l'intelligence de l'école

« Ce sont des amis qui ont introduit la doctrine des Idées. (...) Vérité et amitié nous sont chères l'une et l'autre, mais c'est pour nous un devoir sacré d'accorder la préférence à la vérité. »

*Ethique à Nicomaque - I, 4*



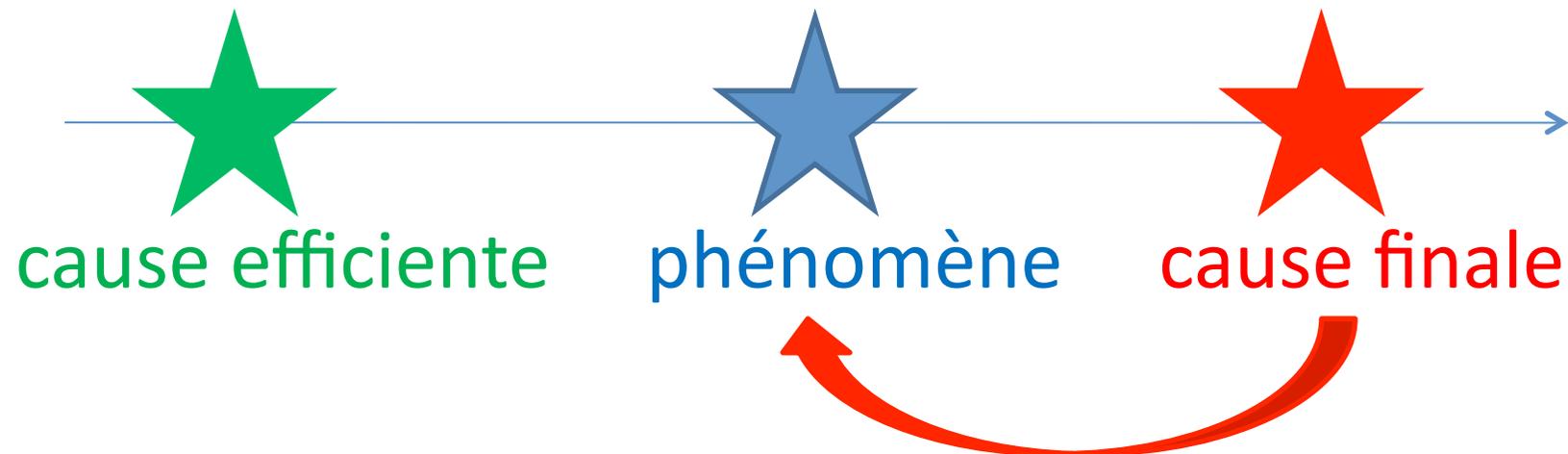
# Mise au point : le finalisme

Epistémologie : théorie de la connaissance.

Mécanisme : système épistémologique qui repose sur le principe du déterminisme.

Finalisme : système épistémologique qui suppose l'explication par les causes finales.

« La nature ne fait rien en vain. »



# *zôon logon ekhon / zôon politikon*

L'homme étant par nature un animal politique, la parole existe pour qu'il puisse exercer cette activité qui lui est propre.

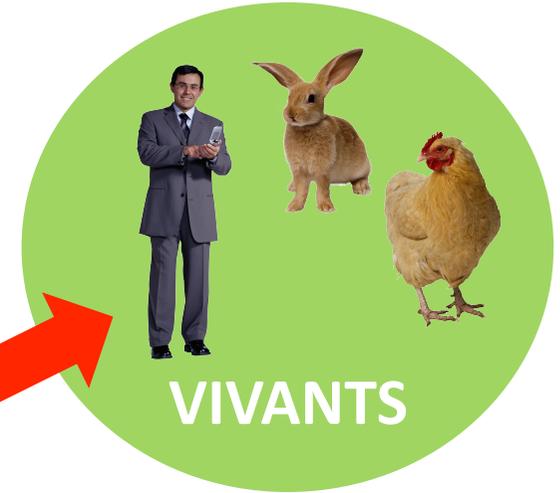
1. L'homme est le plus « politique » de tous les animaux

Différence de degré ? (meute / raffinement social)

Différence de nature (politique = différence spécifique de l'homme)

VIVANT POLITIQUE

VIVANTS



2. La nature ne fait rien en vain et l'homme possède la parole

3. Distinction de la voix et du discours



jugement / sentiment  
médiat / immédiat  
valeurs (c'est mal) / affects (j'ai mal)

communiquer / parler = mettre en commun les valeurs



## 4. Définition propre de l'homme

Juger du bien et du mal = propre de l'homme.

8. Puis l'Éternel Dieu planta un jardin en Éden, du côté de l'orient, et il y mit l'homme qu'il avait formé.

9. L'Éternel Dieu fit pousser du sol des arbres de toute espèce, agréables à voir et bons à manger, et l'arbre de la vie au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal.

*Genèse, 2*



Cranach

L'homme est un animal politique, c'est-à-dire un animal qui vit dans une cité dont le principe d'ordre et la discrimination du juste et de l'injuste.

La finalité de la parole est d'énoncer les valeurs de la communauté humaine.





## 2. PARADOXE DE LA SOCIABILITE

Robert Mitchum dans *La Nuit du chasseur* de Charles Laughton.

# Schopenhauer et les porcs-épics

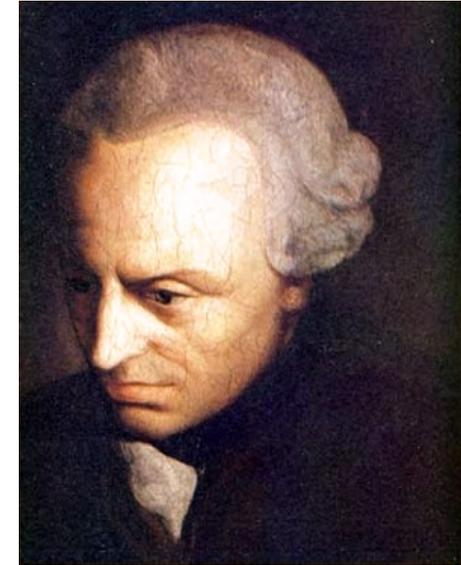


« Par une froide journée d'hiver, un troupeau de porcs-épics s'était mis en groupe serré pour se garantir mutuellement contre la gelée par leur propre chaleur. Mais tout aussitôt ils ressentirent les atteintes de leurs piquants, ce qui les fit s'écarter les uns des autres. Quand le besoin de se réchauffer les eut rapprochés de nouveau, le même inconvenient se renouvela, de sorte qu'ils étaient ballottés de çà et de là entre les deux maux jusqu'à ce qu'ils eussent fini par trouver une distance moyenne qui leur rendît la situation supportable. Ainsi, le besoin de société, né du vide et de la monotonie de leur vie intérieure, pousse les hommes les uns vers les autres ; mais leurs nombreuses manières d'être antipathiques et leurs insupportables défauts les dispersent de nouveau. La distance moyenne qu'ils finissent par découvrir et à laquelle la vie en commun devient possible, c'est la politesse et les belles manières. En Angleterre, on crie à celui qui ne se tient pas à cette distance : *Keep your distance* ! Par ce moyen le besoin de se réchauffer n'est, à la vérité, satisfait qu'à moitié, mais, en revanche, on ne ressent pas la blessure des piquants. Cependant celui qui possède assez de chaleur intérieure propre préfère rester en dehors de la société pour ne pas éprouver de désagréments, ni en causer. »

*Parerga et paralipomena* (les accessoires et les restes)

# *Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*

## Les circonstances



Note de la *Gotaische gelehrte Zeitung* du 11 février 1784.

« Une idée chère au professeur Kant, c'est que le but final de l'histoire humaine est d'atteindre la plus parfaite constitution politique, et il souhaiterait qu'il y eût un historien philosophe pour entreprendre de nous offrir à ce point de vue une histoire de l'humanité et de nous montrer à quel point l'humanité aux diverses époques s'est rapprochée ou éloignée de ce but et ce qui lui reste encore à faire pour l'atteindre. »



un espoir  
un changement de point de vue  
jeter les bases d'une histoire universelle

Kant y apporte réponse et explicitation dans un article publié dans le *Berlinsche Monatsschrift* de novembre 1784 : *l'Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique.*

# Sens du titre

Une histoire universelle : considérer l'histoire comme le devenir d'une espèce unique, l'humanité.

Au point de vue cosmopolitique : changement de point de vue (non plus biographique mais cosmopolitique, celui de la destinée et de la destination de l'humanité dans sa totalité) en fonction de ce vers quoi se dirige l'humanité qui est l'établissement d'une constitution dépassant les clivages nationaux.

Idée : cette histoire est un projet dont Kant définit les conditions de possibilité, elle demeure donc une idée. Autrement dit un espoir, un guide, un phare. (cf. introduction des *Réflexions sur l'éducation* : « Une idée n'est rien d'autre que le concept d'une perfection qui ne s'est pas encore rencontrée dans l'expérience. »)



# La quatrième proposition

L'antagonisme des hommes existe pour la société (la société est la cause finale de cet antagonisme) et la société ne peut exister que par cet antagonisme (cet antagonisme est la cause efficiente de la société).

## Plan

1. Énoncé de la thèse (« Le moyen » / « cette société »).
2. Explication du paradoxe au cœur de cette proposition et explicitation de la notion d'« insociable sociabilité ».
3. Les effets de l'«insociable sociabilité » : passage de la grossièreté primitive à la culture et à la moralité.
4. Justification et nécessité de l'insociabilité et tableau inhumain d'une humanité qui ne la connaîtrait pas.
5. Finalité naturelle et bonté de la Providence.

# Explication du texte

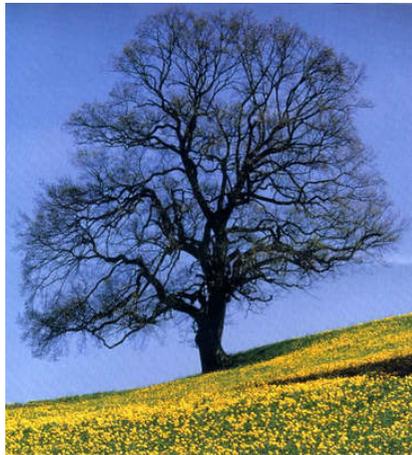
## L'insociable sociabilité :

La nature joue de l'émulation entre les hommes : société non pas lieu d'apaisement des conflits mais lieu de leur discipline.

La nature nous pousse à la quitter mais le penchant à l'association se double d'un penchant à l'isolement (égoïsme foncier mais égoïsme à dessein). La société est le lieu où s'harmonisent les volontés égoïstes.



**pessimisme sur la nature humaine**  
**optimisme sur la perfectibilité humaine**  
**confiance en les desseins de la nature**



## Les effets de l'insociable sociabilité :

Dynamisme incessant, progrès des sciences et des arts : les passions font naître la culture.

Les passions peuvent aussi faire naître la moralité : mais civiliser n'est pas moraliser. Transformation possible avec le temps : la moralité est rendue possible par la nature mais ne peut être actualisée que par la volonté.

## L'insociabilité nécessaire :



Arcadie (centre du Péloponnèse) : pays du bonheur paisible  
(cf. Virgile, *Bucoliques*, *Géorgiques*).

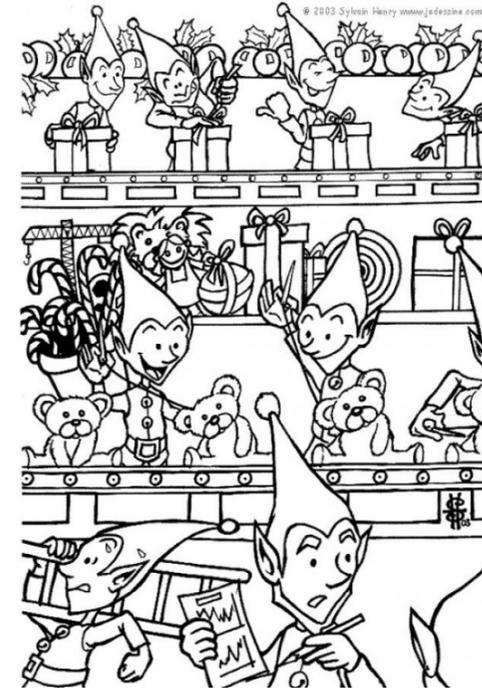


L'insociabilité est un mal en vue d'un bien :  
principe régulateur de la finalité = hypothèse de travail + principe d'espoir.

## Finalité naturelle et bonté de la Providence :

La nature sait ce qui est bon pour l'espèce : la discorde et le travail.

Travail = discipline rendant apte à des fins plus élevées que le seul accroissement des richesses (les travaux et les peines arrachent l'homme à son sommeil animal mais n'ont pas de valeur en soi : il faut donc trouver les moyens de s'en délivrer sagement).



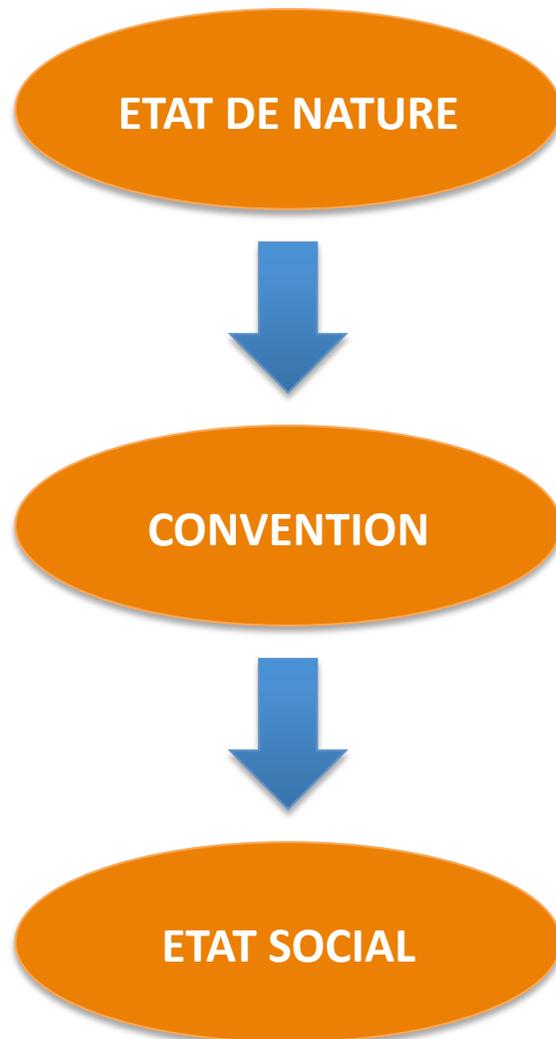
Tous les maux et toutes les violences sont providentiels. **Providence = sage gouvernement de la création par Dieu.**

Mais NB : la finalité ne dispense pas le méchant : la Providence n'a pas voulu le mal mais sait l'utiliser (la sagesse de la Providence est prévoyance et non prévision).

### 3. QUEL CONTRAT POUR VIVRE ENSEMBLE ?



# Les théories du contrat



Les **théories du contrat social** sont des théories de philosophie politique qui pensent l'origine de l'État dans une **convention** originaire entre les humains, par laquelle ceux-ci renoncent à une partie de leurs libertés, ou droits naturels, en échange de lois garantissant la perpétuation du corps social.

L'idée d'un contrat social pose celle d'un **état de nature**, préexistant à toute société organisée. Cet état de nature ne correspond nullement à une réalité historique précédant l'instauration des lois, mais à l'état théorique de l'humanité lorsque soustraite à toute loi. **Le contrat (ou pacte) social est alors pensé comme un pacte librement établi par la communauté des humains dans le but d'établir une société organisée et hiérarchisée.**

Hugo Grotius est le premier, dans l'histoire de la philosophie politique, à consacrer une part importante de sa réflexion à la définition du contrat social. Les grands théoriciens de ce concept demeurent **Thomas Hobbes** et **John Locke**, avant **Jean-Jacques Rousseau**.

# Comment préserver la liberté ?



LIBERTE  
NATURELLE



LIBERTE  
CONVENTIONNELLE

Il existe deux types fondamentaux de *contrat social*, nommés selon leurs théoriciens respectifs : le *contrat hobbesien* (le contrat social d'après Thomas Hobbes) et le *contrat lockéen* (d'après John Locke). On peut y ajouter un troisième, bien qu'il soit considéré comme une extension du contrat de type hobbesien, car s'appuyant sur la même logique de rupture avec l'état de nature : le *contrat rousseauiste* (d'après Jean-Jacques Rousseau).

On distingue les différents types de contrat selon la finalité attribuée à l'État qui l'institue, laquelle diffère d'un auteur à l'autre :

- chez **Hobbes** : préserver la vie de chacun,
- chez **Locke** : sauvegarder la liberté individuelle et la propriété privée,
- chez **Rousseau** : rendre le peuple souverain et ainsi à garantir l'intérêt général.

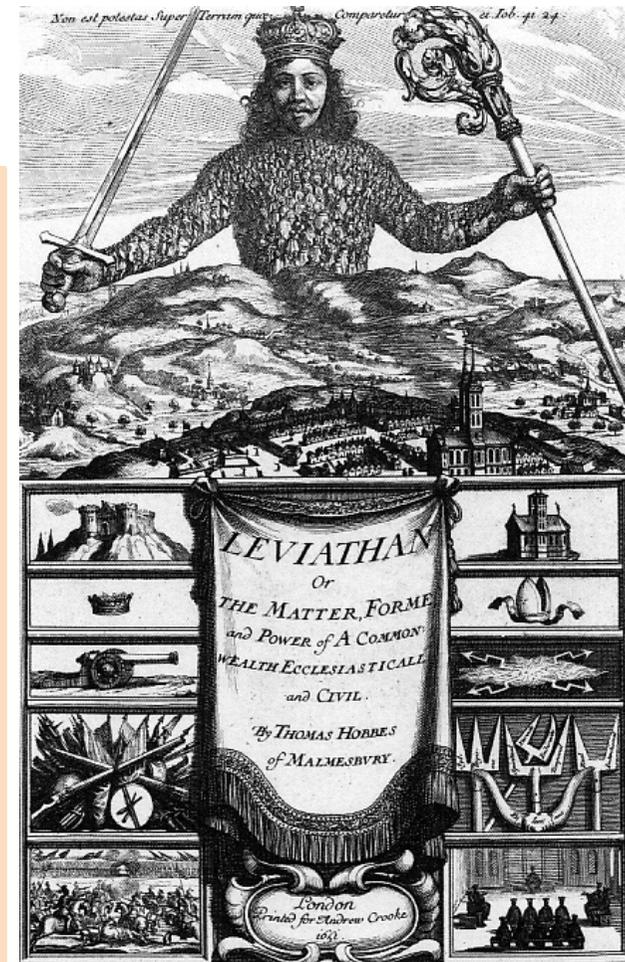
Les trois types de contrats ont **une finalité commune** : la **liberté des hommes**. Cependant ils divergent sur d'autres buts, là où le contrat hobbesien va chercher la **sûreté**, le contrat lockéen se concentre sur la **sauvegarde de la propriété**, alors que le contrat rousseauiste tend à l'**égalité** des citoyens.



# Hobbes

**Thomas Hobbes** (5 avril 1588 à Westport, Angleterre – 4 décembre 1679 à Hardwick Hall dans le Derbyshire en Angleterre)

La conception hobbesienne du contrat social, présentée dans le *Léviathan*, s'inscrit dans une **logique sécuritaire**. L'état de nature est défini comme une « guerre de tous contre tous » où « **l'homme est un loup pour l'homme** » et dans laquelle chacun, guidé par son instinct de conservation, cherche à préserver sa vie. Le contrat social intervient donc pour assurer la sécurité, c'est-à-dire au fond la vie de chacun, en aliénant les libertés individuelles. L'État est là pour rompre avec l'état de nature en restreignant les droits de chacun. Hobbes prévoit toutefois un droit de résistance aux abus de l'État, lorsque ce dernier met en péril la vie de ses sujets. La vie peut être invoquée comme principe supérieur à la valeur du contrat, car c'est pour sa sauvegarde que l'État a été instauré.

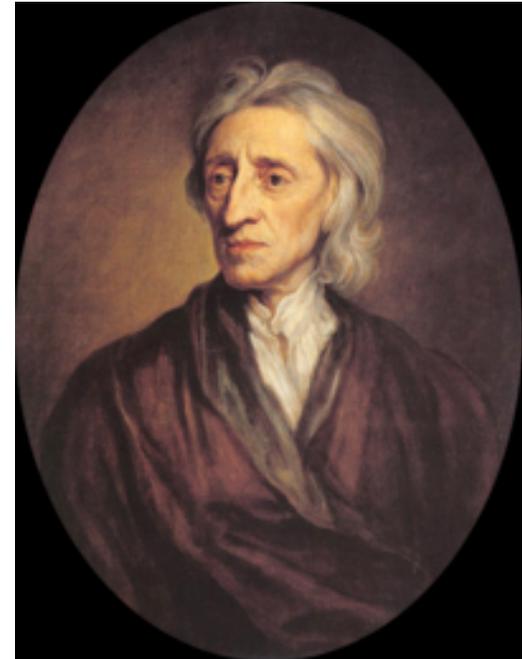


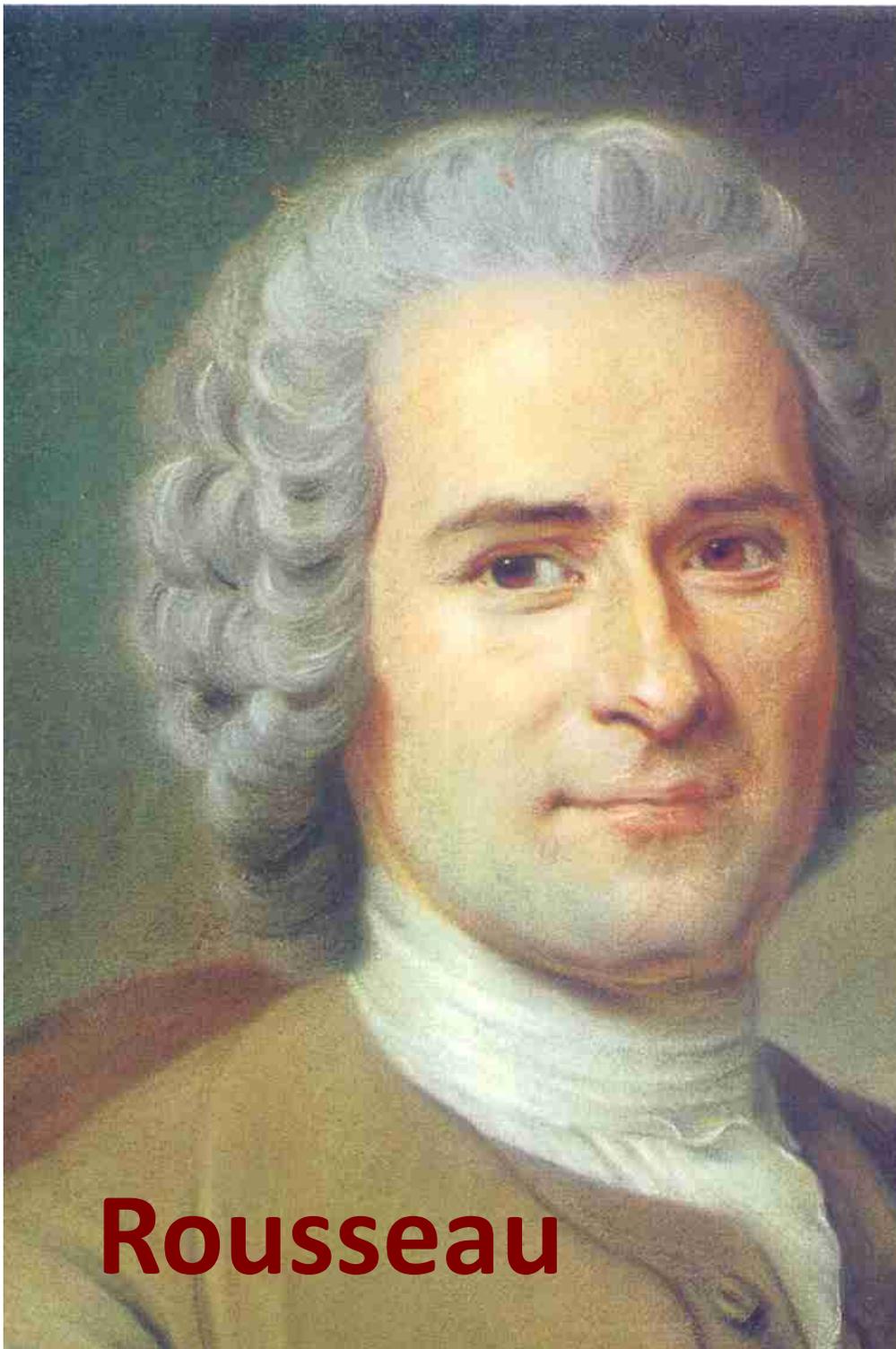
# Locke

## John Locke

(Wrington, Somerset, 29 août 1632 - Oates, Essex, 28 octobre 1704)

Locke formule sa théorie du contrat social dans le *Second Traité du gouvernement civil*, d'après une **logique libérale**. L'état de nature est caractérisé selon lui par les **droits naturels** que sont la **liberté individuelle et la propriété privée**, chacun voulant préserver sa liberté et ses biens. Le contrat social intervient pour **garantir ces droits naturels**, pour assurer leur sauvegarde. L'État est donc instauré pour garantir l'état de nature (caractérisé par la jouissance par tous de leurs droits naturels) **en lui donnant une sanction légale**. Locke prévoit un droit de résistance aux abus de l'État, lorsqu'il met en péril la liberté et la propriété qu'il doit sauvegarder. Comme la vie chez Hobbes, la liberté et la propriété peuvent être invoquées dans l'État lockéen, car le contrat social vise justement à leur sauvegarde. On retrouve chez Locke l'abandon de la volonté de tous à un certain nombre d'instances chargées d'organiser la vie : l'exécutif (qui comprend également le pouvoir judiciaire), le législatif et le fédératif (qui correspondrait aujourd'hui aux affaires extérieures). Le contrat lockéen est établi pour diminuer les conflits et non pour établir la paix ou le bonheur, comme dans le contrat social de Hobbes.





Le contrat social, tel qu'il est théorisé dans *Du Contrat social*, a pour but de **rendre l'homme souverain, et d'engager chacun à abandonner son intérêt personnel pour suivre l'intérêt général**. L'État est donc créé pour rompre avec l'état de nature, en chargeant la communauté des humains de son propre bien-être.

Le contrat social rousseauiste est davantage proche du contrat hobbesien en ce qu'il vise lui aussi à rompre avec l'état de nature (le contrat lockéen visant, lui, à le garantir par un cadre légal). Mais à la différence de Hobbes comme de Locke, le contrat social rousseauiste ne charge pas un tiers de la sauvegarde de la vie ou de la liberté et de la propriété de chacun, mais charge les citoyens eux-mêmes de cette sauvegarde par le principe de la volonté générale.

**Le contrat rousseauiste est un pacte d'essence démocratique et égalitaire** : le contrat social n'institue pas un quelconque monarque, mais investit le peuple de sa propre souveraineté.

# Tableau récapitulatif

	conception de l'état de nature	logique dans laquelle s'inscrit le pacte	valeurs que doit préserver le pacte et qui peuvent être légitimement invoquées pour résister à l'État
<b>selon Hobbes</b> <i>(Léviathan)</i>	guerre de tous contre tous	sécuritaire (rompre avec l'état de nature)	la sécurité, la vie, de chacun
<b>selon Locke</b> <i>(Second Traité du gouvernement civil)</i>	chacun jouit de droits naturels (liberté et propriété privée)	libérale (garantir l'état de nature)	la liberté et la propriété privée
<b>selon Rousseau</b> <i>(Du contrat social)</i>	chacun agit selon son intérêt particulier	sécuritaire et démocrate (rompre avec l'état de nature : faire du peuple son propre souverain pour orienter l'action vers l'intérêt général)	l'intérêt général



« La plupart de ceux qui ont écrit touchant les républiques, supposent ou demandent, comme une chose qui ne leur doit pas être refusée, que l'homme est un animal politique [...] né avec une certaine disposition naturelle à la société. Sur ce fondement-là ils bâtissent la doctrine civile ; de sorte que pour la conservation de la paix, et pour la conduite de tout le genre humain, il ne faut plus rien sinon que les hommes s'accordent et conviennent de l'observation de certains pactes et conditions, auxquelles alors ils donnent le titre de lois.

Cet axiome, quoique reçu si communément, ne laisse pas d'être faux, et l'erreur vient d'une trop légère contemplation de la nature humaine. Car si l'on considère de plus près les causes pour lesquelles les hommes s'assemblent, et se plaisent à une mutuelle société, il apparaîtra bientôt que cela n'arrive que par accident et non pas par une disposition nécessaire de la nature. En effet, si les hommes s'entr'aident naturellement, c'est-à-dire, en tant qu'hommes, il n'y a aucune raison pourquoi chacun n'aimerait pas le premier venu, comme étant autant homme qu'un autre ; de ce côté-là, il n'y aurait aucune occasion d'user de choix et de préférence. Je ne sais aussi pourquoi on converserait plus volontiers avec ceux en la société desquels on reçoit de l'honneur ou de l'utilité, qu'avec ceux qui la rendent à quelque autre. Il en faut donc venir là, que nous ne cherchons pas de compagnons par quelque instinct de la nature ; mais bien l'honneur et l'utilité qu'ils nous apportent ; nous ne désirons des personnes avec qui nous conversions, qu'à cause de ces deux avantages qui nous en reviennent. [...]

C'est donc une chose tout avérée, que l'origine des plus grandes et des plus durables sociétés, ne vient point d'une réciproque bienveillance que les hommes se portent, mais d'une crainte mutuelle qu'ils ont les uns des autres. »

**Hobbes, *Le Citoyen ou Les fondements de la politique***



« S'il est vrai qu'en entrant en société, les hommes abandonnent l'égalité, la liberté et le pouvoir exécutif qu'ils possédaient dans l'état de nature, et qu'ils les remettent entre les mains de la société pour que le législatif en dispose selon que le bien de cette même société l'exigera, il reste cependant que chacun ne le fait que dans l'intention de préserver d'autant mieux sa personne, sa liberté et sa propriété (car on ne peut supposer qu'une créature rationnelle change de situation dans l'intention de la rendre pire). Le pouvoir de la société, ou du législatif qu'elle institue, ne peut jamais être censé s'étendre au-delà de ce que requiert le bien commun ; il est obligé de garantir la propriété de chacun, en remédiant aux trois défauts que nous avons mentionnés ci-dessus, et qui rendaient l'état de nature si incertain et si inconfortable. Par conséquent, quiconque détient le législatif ou le pouvoir suprême de la république est tenu de gouverner selon des lois fixes et établies, promulguées et connues du peuple, et non par des décrets improvisés ; de gouverner par le moyen de juges impartiaux et intègres, appelés à trancher tous les différends en fonction de ces lois ; enfin, de n'employer à l'intérieur la force de la communauté que pour l'exécution de ces lois, et à l'extérieur pour prévenir les atteintes de l'étranger ou en obtenir réparation, afin de garantir la communauté contre les incursions et les invasions. Tout ceci ne doit être dirigé vers aucune autre fin que la paix, la sûreté et le bien public du peuple. »

**Locke, *Second Traité du gouvernement civil***

« L'État, selon mes idées, est une société d'hommes instituée dans la seule vue de l'établissement, de la conservation et de l'avancement de leurs INTÉRÊTS CIVILS. J'appelle intérêts civils, la vie, la liberté, la santé du corps ; la possession des biens extérieurs, tels que sont l'argent, les terres, les maisons, les meubles, et autres choses de cette nature [...]

Or, pour convaincre que la juridiction du magistrat se termine à ces biens temporels, et que tout pouvoir civil est borné à l'unique soin de les maintenir et de travailler à leur augmentation, sans qu'il puisse ni qu'il doive en aucune manière travailler à s'étendre jusques au salut des âmes, il suffit de considérer les raisons suivantes, qui me paraissent démonstratives. Premièrement, parce que Dieu n'a pas commis le soin des âmes au magistrat civil, plutôt qu'à toute autre personne, et qu'il ne paraît pas qu'il ait jamais autorisé aucun homme à forcer les autres de recevoir sa religion. Le consentement du peuple même ne saurait donner ce pouvoir au magistrat ; puisqu'il est comme impossible qu'un homme abandonne le soin de son salut jusques à devenir aveugle lui-même et à laisser au choix d'un autre, soit prince ou sujet, de lui prescrire la foi ou le culte qu'il doit embrasser. Car il n'y a personne qui puisse, quand il le voudrait, régler sa foi sur les préceptes d'un autre. Toute l'essence et la force de la vraie religion consiste dans la persuasion absolue et intérieure de l'esprit ; et la foi n'est plus foi, si l'on ne croit point. Quelques dogmes que l'on suive, à quelque culte extérieur que l'on se joigne, si l'on n'est pleinement convaincu que ces dogmes sont vrais, et que ce culte est agréable à Dieu, bien loin que ces dogmes et ce culte contribuent à notre salut, ils y mettent de grands obstacles. En effet, si nous servons le Créateur d'une manière que nous savons ne lui être pas agréable, au lieu d'expier nos péchés par ce service, nous en commettons de nouveaux, et nous ajoutons à leur nombre l'hypocrisie et le mépris de sa majesté souveraine.

En second lieu, le soin des âmes ne saurait appartenir au magistrat civil, parce que son pouvoir est borné à la force extérieure. Mais la vraie religion consiste, comme nous venons de le marquer, dans la persuasion intérieure de l'esprit, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu. Ajoutez à cela que notre entendement est d'une telle nature, qu'on ne saurait le porter à croire quoi que ce soit par la contrainte. La confiscation des biens, les cachots, les tourments, les supplices, rien de tout cela ne peut altérer ou anéantir le jugement intérieur que nous faisons des choses. »

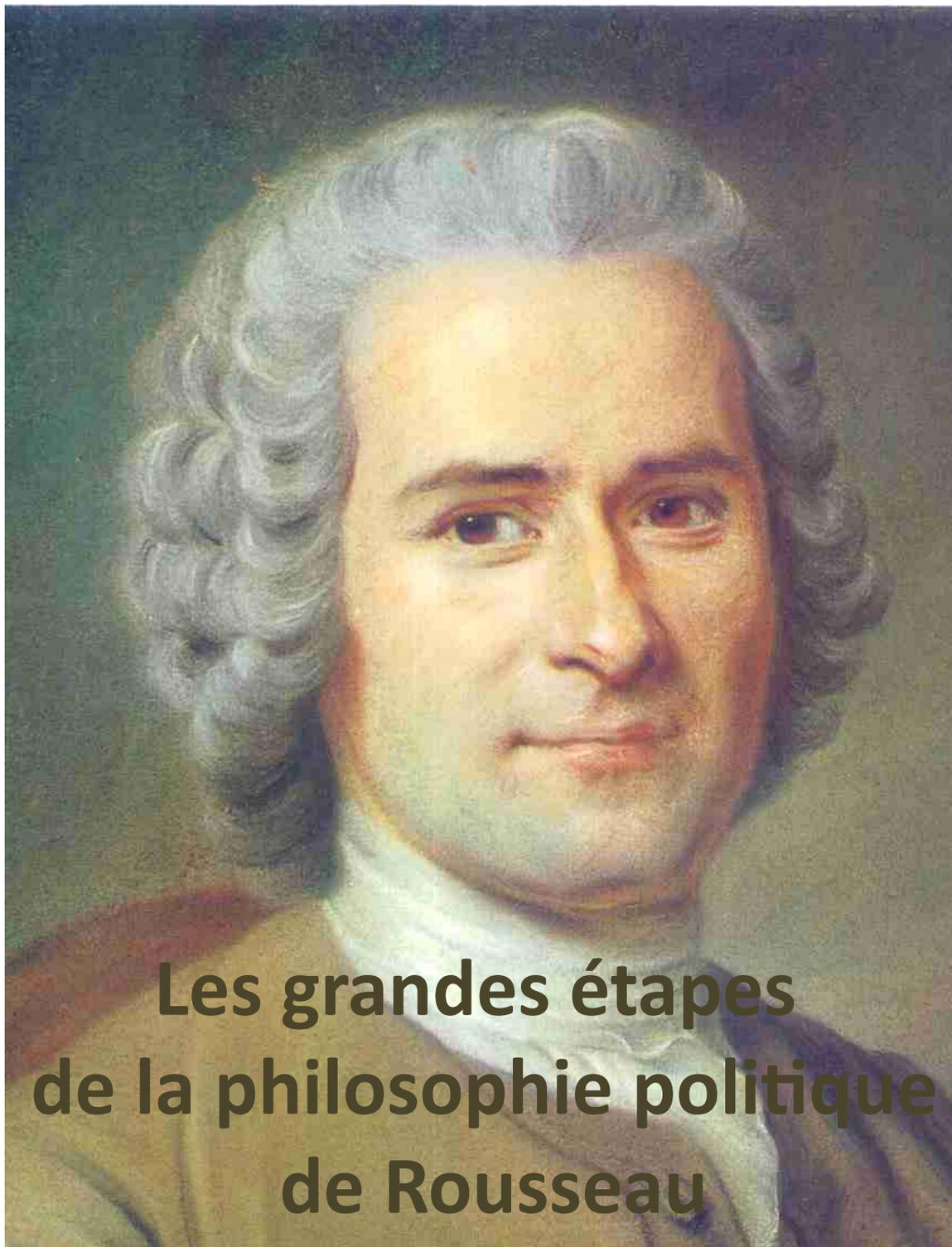
**Locke, *Lettre sur la tolérance***





« La cause finale, le but, le dessein, que poursuivirent les hommes, eux qui par nature aiment la liberté et l'empire exercé sur autrui, lorsqu'ils se sont imposé des restrictions au sein desquelles on les voit vivre dans les Républiques, c'est le souci de pourvoir à leur propre préservation et de vivre plus heureusement par ce moyen : autrement dit, de s'arracher à ce misérable état de guerre qui est, je l'ai montré, la conséquence nécessaire des passions naturelles des hommes, quand il n'existe pas de pouvoir visible pour les tenir en respect, et de les lier, par la crainte des châtimens, tant à l'exécution de leurs conventions qu'à l'observation des lois de nature. La seule façon d'ériger un tel pouvoir commun, apte à défendre les gens de l'attaque des étrangers, et des torts qu'ils pourraient se faire les uns aux autres, et ainsi à les protéger de telle sorte que, par leur industrie et par les productions de la terre, ils puissent se nourrir et vivre satisfaits, c'est de confier tout leur pouvoir et toute leur force à un seul homme, ou à une seule assemblée qui puisse réduire toutes leurs volontés, par la règle de la majorité, en une seule volonté. Cela revient à dire : désigner un homme, ou une assemblée, pour assumer leur personnalité, et que chacun s'avoue et se reconnaisse comme l'auteur de tout ce qu'aura fait ou fait faire, quant aux choses qui concernent la paix et la sécurité commune, celui qui a ainsi assumé leur personnalité, que chacun par conséquent soumette sa volonté, et son jugement à la volonté, et au jugement de cet homme ou de cette assemblée. Cela va plus loin que le consensus, ou concorde : il s'agit d'une unité réelle de tous en une seule et même personne, unité réalisée par une convention que chacun avec chacun passe de telle sorte que c'est comme si chacun disait à chacun : j'autorise cet homme ou cette assemblée, et je lui abandonne mon droit de me gouverner moi-même, à cette condition que tu lui abandonnes ton droit et que tu autorises toutes ses actions de la même manière. Cela fait, ta multitude ainsi unie en une seule personne est appelée une REPUBLIQUE, en latin CIVITAS. Telle est la génération de ce grand LEVIATHAN, ou plutôt pour en parler avec plus de révérence, de ce dieu mortel, auquel nous devons, sous le Dieu immortel, notre paix et notre protection. »

**Hobbes, *Leviathan***



Les grandes étapes  
de la philosophie politique  
de Rousseau

D U  
CONTRACT SOCIAL;  
O U,  
P R I N C I P E S  
D U  
D R O I T P O L I T I Q U E.

PAR J. J. ROUSSEAU,  
CITOYEN DE GENEVE.

— *federis aequas*  
*Dicamus leges.* Aeneid. xi

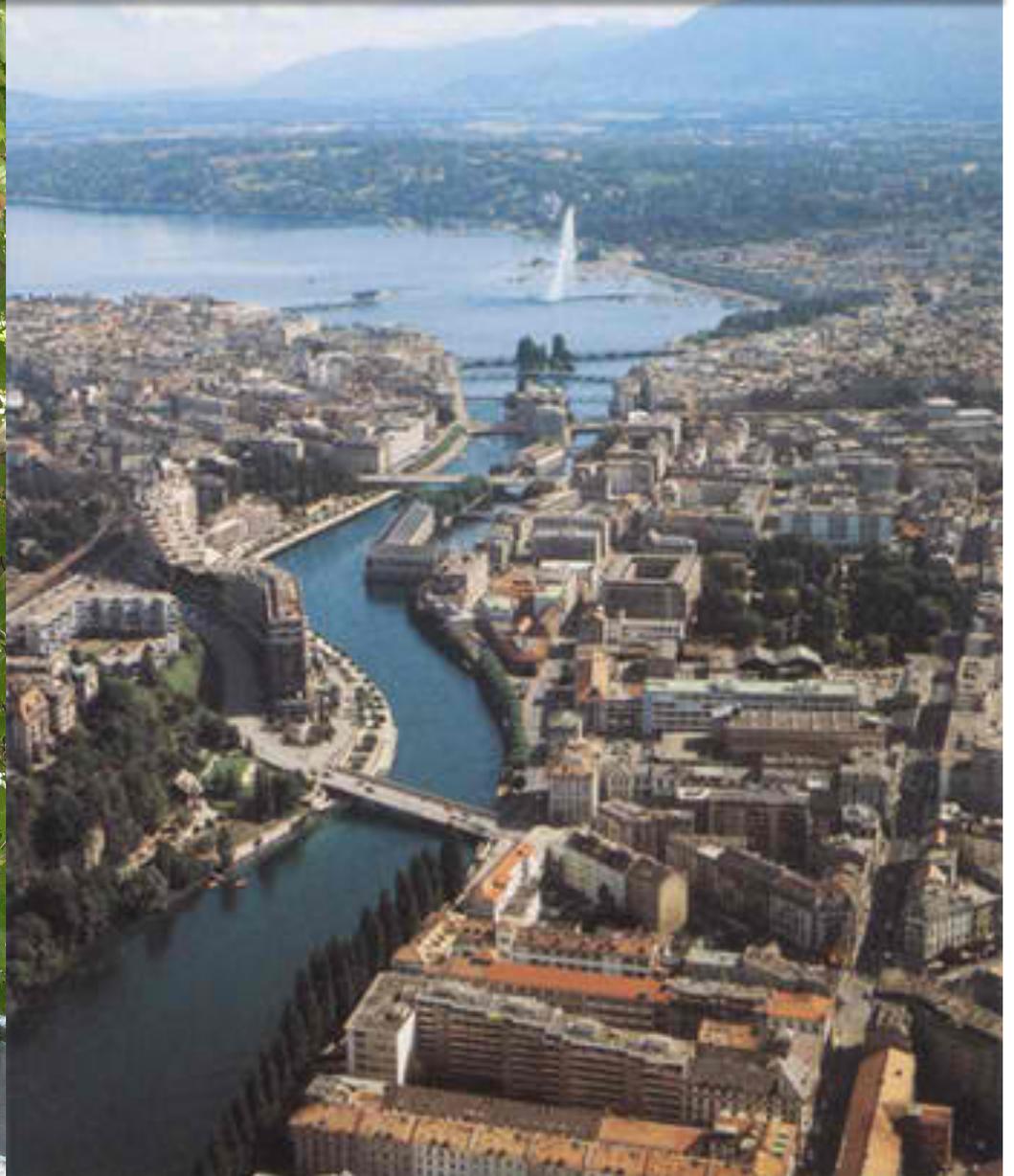


A AMSTERDAM,  
Chez MARC MICHEL REY.  
MDCCLXII

# Citoyen de Genève



1712 – 1778





Après des études de droit, Calvin rompit avec l'Eglise catholique romaine vers 1530. Du fait des persécutions contre les protestants en France, Calvin se réfugia à Bâle en Suisse où il publia la première édition de son œuvre maîtresse, *L'Institution de la religion chrétienne*, en 1536. La même année, il fut recruté par Guillaume Farel pour aider à la réforme de l'Eglise à Genève. Le conseil municipal résista à l'application des idées de Calvin et de Farel, et les deux hommes furent expulsés. Il continua de soutenir le mouvement réformateur à Genève et fut finalement invité à revenir dans la ville.

Après son retour, Calvin introduisit une nouvelle liturgie et des idées politiques novatrices, malgré l'opposition de plusieurs puissantes familles de la ville qui tentèrent de s'opposer à son autorité, en particulier via le procès de Michel Servet. L'arrivée de réfugiés favorables à Calvin et de nouvelles élections permirent néanmoins d'évincer ses opposants du conseil municipal. Calvin passa les dernières années de sa vie à promouvoir la Réforme à Genève et dans toute l'Europe.



**Servet fut brûlé vif le 27 octobre 1553 sur un bûcher composé de ses propres livres.**

**1509 – 1564**

« Des lois somptuaires défendent l'usage des pierreries & de la dorure, limitent la dépense des funérailles, & obligent tous les citoyens à aller à pied dans les rues : on n'a de voitures que pour la campagne. Ces lois, qu'on regarderait en France comme trop sévères, & presque comme barbares & inhumaines, ne sont point nuisibles aux véritables commodités de la vie, qu'on peut toujours se procurer à peu de frais ; elles ne retranchent que le faste, qui ne contribue point au bonheur, & qui ruine sans être utile.

Il n'y a peut-être point de ville où il y ait plus de mariages heureux ; Genève est sur ce point à deux cents ans de nos mœurs. Les règlements contre le luxe font qu'on ne craint point la multitude des enfants ; ainsi le luxe n'y est point, comme en France, un des grands obstacles à la population.

On ne souffre point à Genève de comédie ; ce n'est pas qu'on y désapprouve les spectacles en eux-mêmes, mais on craint, dit-on, le goût de parure, de dissipation & de libertinage que les troupes de comédiens répandent parmi la jeunesse. »

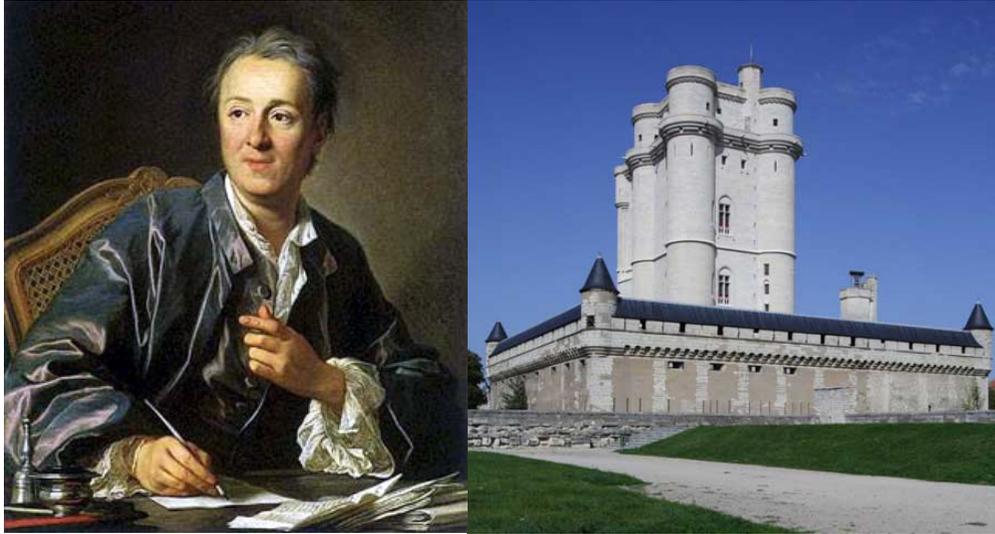
D'Alembert – *Encyclopédie*, article « Genève »



« Interdit, interdit, interdit : on n'entend plus que cet horrible mot. Et l'on se demande avec stupéfaction ce qui, après tant d'interdictions, peut bien être encore permis aux bourgeois de Genève. Pas grand-chose. Il est permis d'exister et de mourir, de travailler, d'obéir et d'aller à l'église. Ou, plus exactement, cette dernière autorisation n'en est pas une, c'est une obligation légale, imposée sous peine des plus graves châtiments. Impitoyablement se poursuit le cycle du devoir, du devoir encore et toujours. Après le dur service pour le pain quotidien, le service pour Dieu, la semaine pour le travail, le dimanche pour l'église. C'est ainsi et seulement ainsi que l'on pourra tuer Satan dans l'homme ! »

Stefan Zweig – *Conscience contre violence*

Le 24 juillet 1749, Diderot est arrêté et est emprisonné à Vincennes comme auteur de la *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*.



**Lettre des Libraires associés au comte d'Argenson, 24 juillet 1749.**

« Monseigneur,

Nous prenons la liberté de nous mettre sous la protection de Votre Grandeur et de lui représenter les malheurs auxquels nous expose la détention de M. Diderot, conduit ce matin à Vincennes par ordre du Roi. C'est un homme de lettres d'un mérite et d'une probité reconnus ; nous l'avons chargé depuis près de cinq ans de l'édition d'un dictionnaire universel des sciences, des arts et métiers. Cet ouvrage qui nous coûtera au moins deux cent cinquante mille livres et pour lequel nous avons déjà avancé près de quatre-vingt mille livres était sur le point d'être annoncé au public. La détention de M. Diderot, le seul homme de lettres que nous connaissions capable d'une aussi vaste entreprise et possède seul la clef de toute cette opération peut entraîner notre ruine. Nous osons espérer, Monseigneur, que Votre Grandeur voudra bien se laisser toucher de notre situation et nous accorder la liberté de M. Diderot. Dans la recherche exacte qui a été faite de ses papiers il ne s'est rien trouvé qui puisse aggraver la faute par laquelle il a eu le malheur de déplaire à Votre Grandeur et nous croyons pouvoir l'assurer que, quelle que soit cette faute, il n'y retombera jamais. Nous sommes avec un très profond respect, de Votre Grandeur, les très humbles et très obéissants serviteurs,

Le Breton / David l'aîné / Durand / Briasson »



« Après avoir passé quarante ans de ma vie ainsi mécontent de moi-même et des autres, je cherchais inutilement à rompre les liens qui me tenaient attaché à cette société que j'estimais si peu, et qui m'enchaînaient aux occupations le moins de mon goût par des besoins que j'estimais ceux de la nature, et qui n'étaient que ceux de l'opinion. Tout à coup un heureux hasard vint m'éclairer sur ce que j'avais à faire pour moi-même, et à penser de mes semblables sur lesquels mon cœur était sans cesse en contradiction avec mon esprit, et que je me sentais encore porté à aimer avec tant de raisons de les haïr. Je voudrais, Monsieur, vous pouvoir peindre ce moment qui a fait dans ma vie une si singulière époque et qui me sera toujours présent quand je vivrais éternellement.

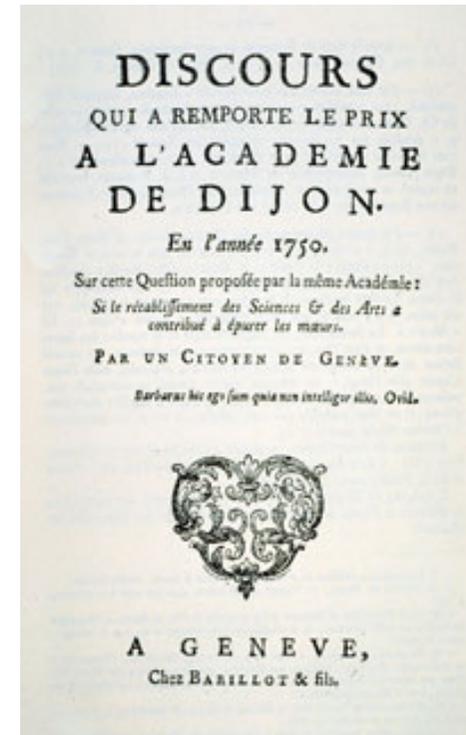
J'allais voir Diderot, alors prisonnier à Vincennes ; j'avais dans ma poche un Mercure de France que je me mis à feuilleter le long du chemin. Je tombe sur la question de l'Académie de Dijon qui a donné lieu à mon premier écrit. Si jamais quelque chose a ressemblé à une inspiration subite, c'est le mouvement qui se fit en moi à cette lecture ; tout à coup je me sens l'esprit ébloui de mille lumières ; des foules d'idées vives s'y présentèrent à la fois avec une force et une confusion qui me jeta dans un trouble inexprimable ; je sens ma tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse. Une violente palpitation m'opprime, soulève ma poitrine ; ne pouvant plus respirer en marchant, je me laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et j'y passe une demi-heure dans une telle agitation qu'en me relevant j'aperçois tout le devant de ma veste mouillé de mes larmes sans avoir senti que j'en répandais. Oh ! Monsieur, si j'avais jamais pu écrire le quart de ce que j'ai vu et senti sous cet arbre, avec quelle clarté j'aurais fait voir toutes les contradictions du système social, avec quelle force j'aurais exposé tous les abus de nos institutions, avec quelle simplicité j'aurais démontré que l'homme est bon naturellement et que c'est par ces institutions seules que les hommes deviennent méchants ! Tout ce que j'ai pu retenir de ces foules de grandes vérités qui dans un quart d'heure m'illuminèrent sous cet arbre, a été bien faiblement épars dans les trois principaux de mes écrits, savoir ce premier Discours, celui sur l'Inégalité et le Traité de l'éducation, lesquels trois ouvrages sont inséparables et forment ensemble un même tout. »

L'ILLUMINATION DE VINCENNES

Rousseau – *Lettre à Malesherbes* - 1762



constat



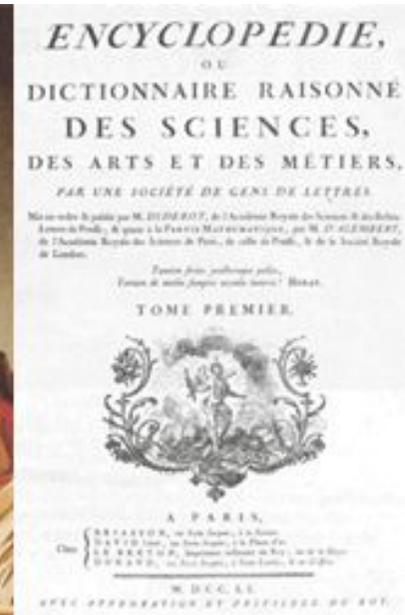
1750

« Qu'il serait doux de vivre parmi nous, si la contenance extérieure était toujours l'image des dispositions du cœur ; si la décence était la vertu ; si nos maximes nous servaient de règles ; si la véritable philosophie était inséparable du titre de philosophe ! Mais tant de qualités vont trop rarement ensemble, et la vertu ne marche guère en si grande pompe. La richesse de la parure peut annoncer un homme de goût ; l'homme sain et robuste se reconnaît à d'autres marques : c'est sous l'habit rustique d'un laboureur, et non sous la dorure d'un courtisan, qu'on trouvera la force et la vigueur du corps. La parure n'est pas moins étrangère à la vertu qui est la force et la vigueur de l'âme. L'homme de bien est un athlète qui se plaît à combattre nu : il méprise tous ces vils ornements qui gêneraient l'usage de ses forces, et dont la plupart n'ont été inventés que pour cacher quelque difformité. »



« Regrettera qui veut le bon vieux temps,  
Et l'âge d'or, et le règne d'Astrée,  
Et les beaux jours de Saturne et de Rhée,  
Et le jardin de nos premiers parents ;  
Moi, je rends grâce à la nature sage  
Qui, pour mon bien, m'a fait naître en cet âge  
Tant décrié par nos tristes frondeurs :  
Ce temps profane est tout fait pour mes mœurs.  
J'aime le luxe, et même la mollesse,  
Tous les plaisirs, les arts de toute espèce,  
La propreté, le goût, les ornements :  
Tout honnête homme a de tels sentiments. »

Voltaire – *Le Mondain*

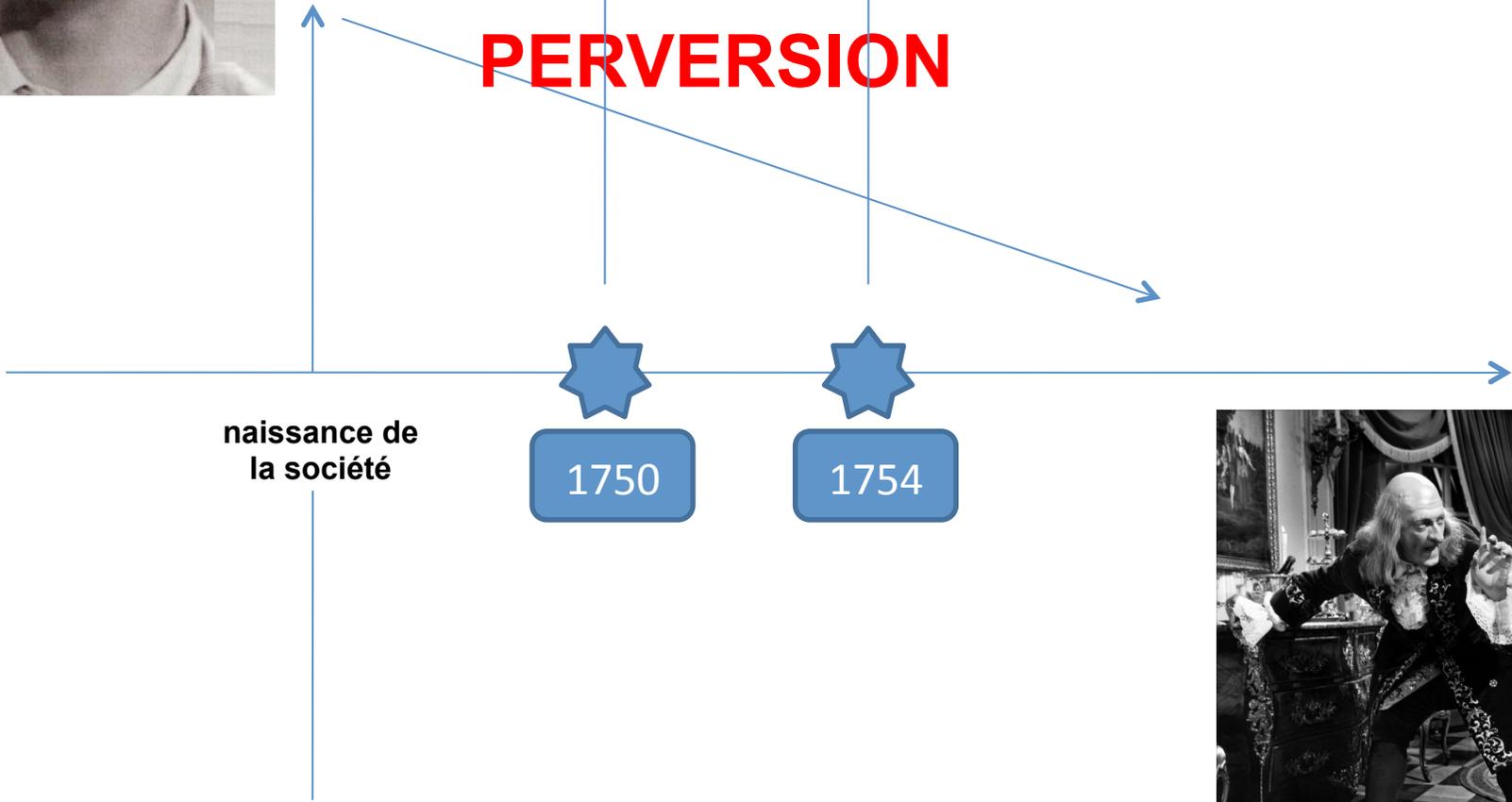




constat

origine

# PERVERSION





constat

origine

# PERVERSION

l'homme de la nature =  
indépendance  
et solitude

l'homme de  
l'homme =  
présence  
d'autrui

naissance de  
la société

1750

1754

état de nature

état social



« Le premier qui ayant enclos un terrain s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : « Gardez-vous d'écouter cet imposteur ; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne ! » Mais il y a grande apparence qu'alors les choses en étaient déjà venues au point de ne pouvoir plus durer comme elles étaient : car cette idée de propriété, dépendant de beaucoup d'idées antérieures qui n'ont pu naître que successivement, ne se forma pas tout d'un coup dans l'esprit humain : il fallut faire bien des progrès, acquérir bien de l'industrie et des lumières, les transmettre et les augmenter d'âge en âge, avant que d'arriver à ce dernier terme de l'état de nature... »

Jean-Jacques Rousseau

*Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*



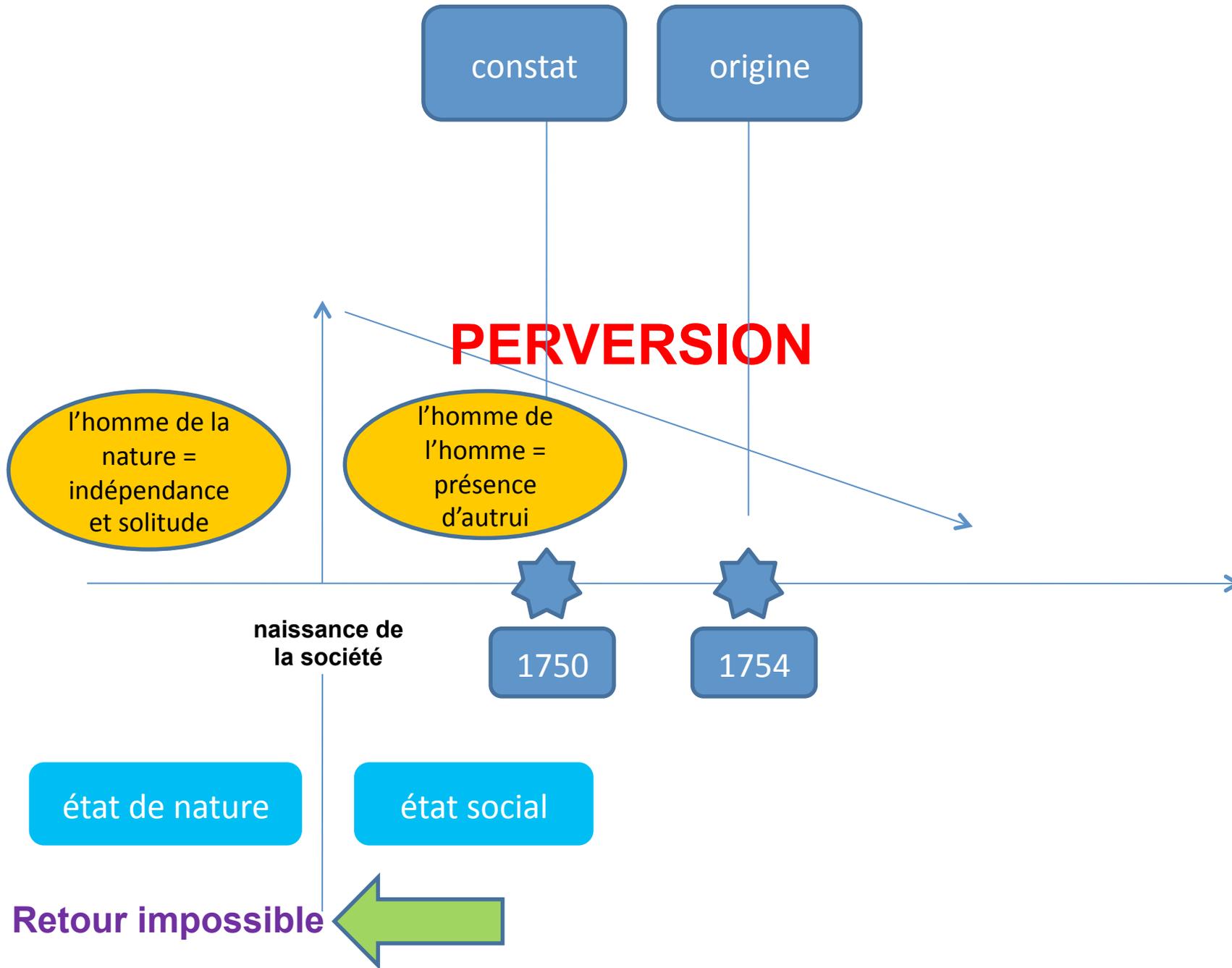
## « Les premiers feux de l'amour »



« Mais dans les lieux arides où l'on ne pouvait avoir de l'eau que par des puits, il fallut bien se réunir pour les creuser ou du moins s'accorder pour leur usage. (...)

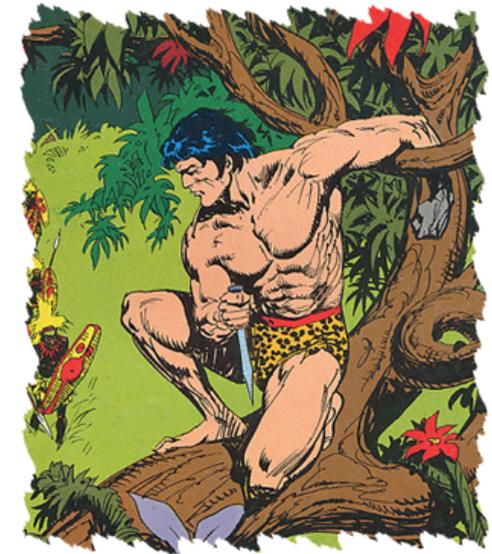
Là se formèrent les premiers liens des familles, là furent les premiers rendez-vous des deux sexes. Les jeunes filles venaient chercher de l'eau pour le ménage, les jeunes hommes venaient abreuver leurs troupeaux. Là, des yeux accoutumés aux mêmes objets dès l'enfance commencèrent d'en voir de plus doux. Le cœur s'émut à ces nouveaux objets, un attrait inconnu le rendit moins sauvage, il sentit le plaisir de n'être pas seul. L'eau devint insensiblement plus nécessaire, le bétail eut soif plus souvent : on arrivait en hâte, et l'on partait à regret. Dans cet âge heureux où rien ne marquait les heures, rien n'obligeait à les compter : le temps n'avait d'autre mesure que l'amusement et l'ennui. Sous de vieux chênes, vainqueurs des ans, une ardente jeunesse oubliait par degrés sa férocité : on s'apprivoisait peu à peu les uns avec les autres ; en s'efforçant de se faire entendre, on apprit à s'expliquer. Là se firent les premières fêtes : les pieds bondissaient de joie, le geste empressé ne suffisait plus, la voix l'accompagnait d'accents passionnés ; le plaisir et le désir, confondus ensemble, se faisaient sentir à la fois : là fut enfin le vrai berceau des peuples ; et du pur cristal des fontaines sortirent les premiers feux de l'amour. »

Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, chapitre IX



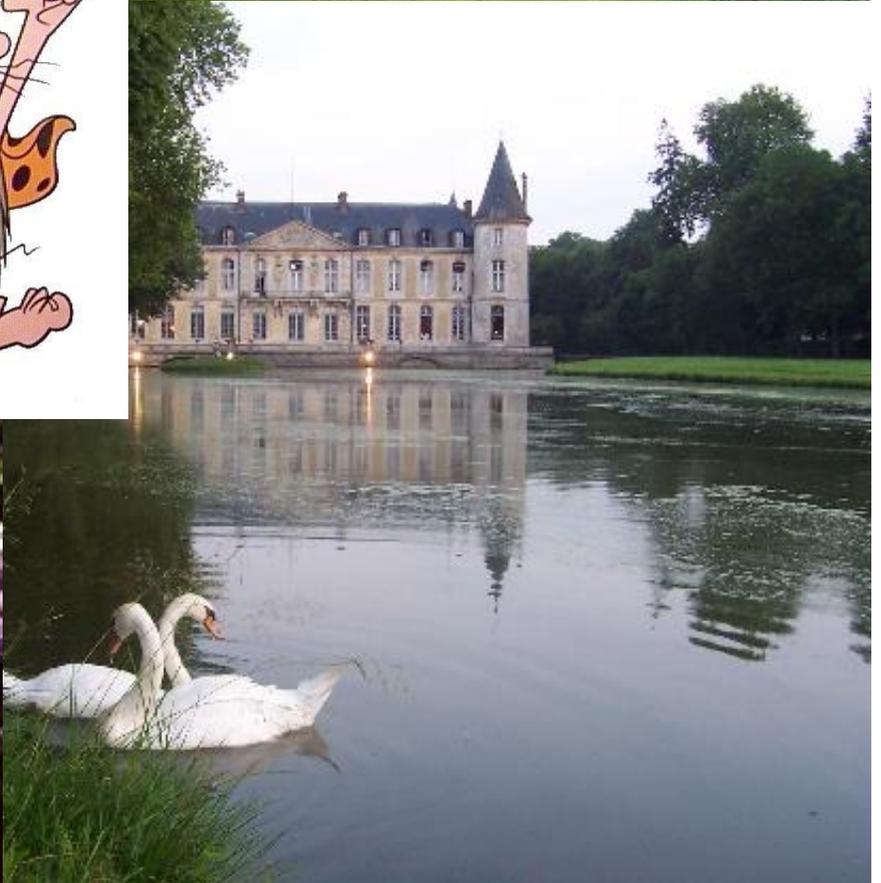
**« J'ai reçu, Monsieur, votre nouveau livre contre le genre humain (...) Il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage (...) Il faudrait la venir rétablir [votre santé] dans l'air natal, jouir de la liberté, boire avec moi du lait de nos vaches, et brouter nos herbes. »**

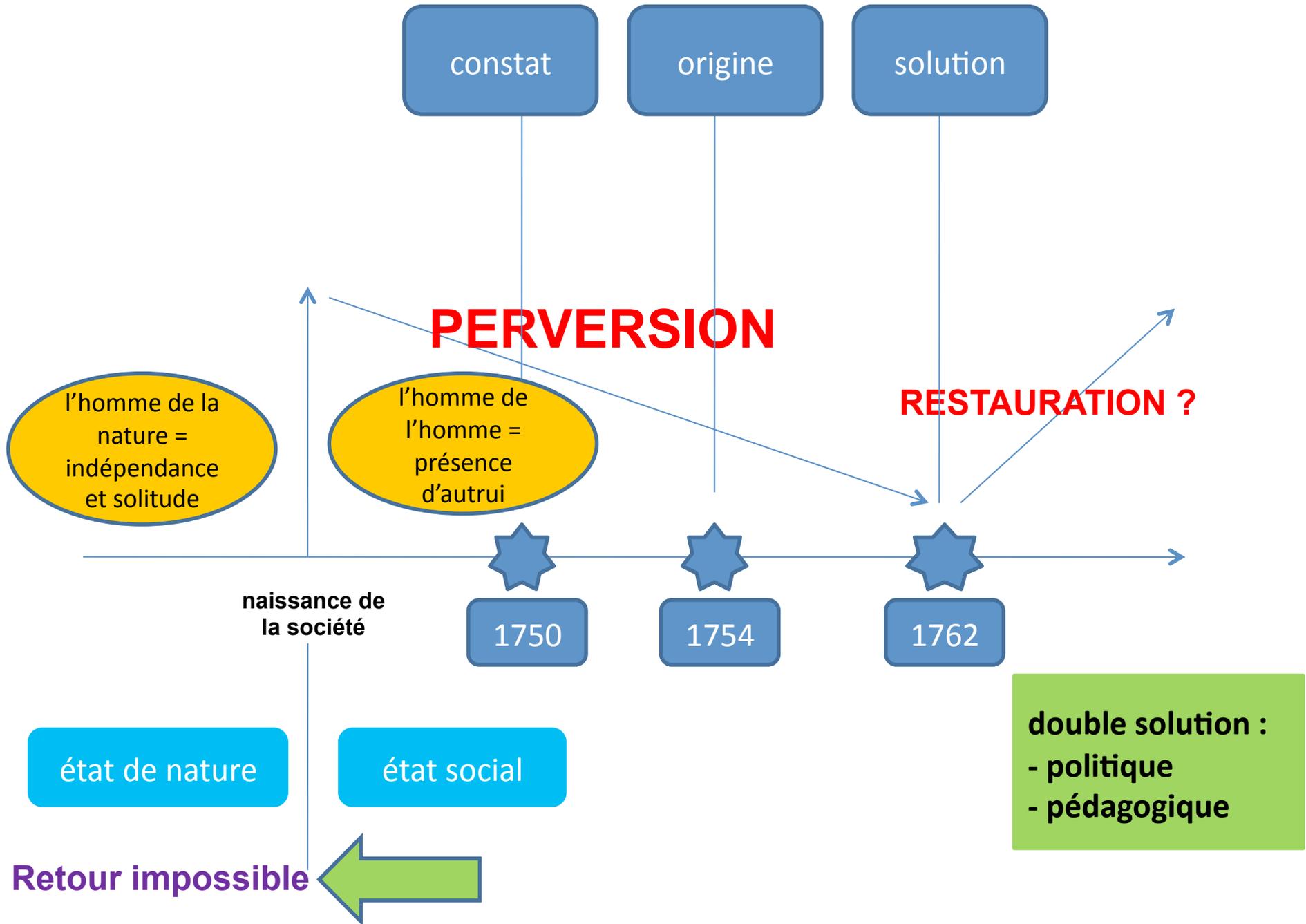
**Lettre de Voltaire à Rousseau du 30 août 1755**



**« Ici commence le court bonheur de ma vie ; ici viennent les paisibles mais rapides moments qui m'ont donné le droit de dire que j'ai vécu. Moments précieux et si regrettés ! Ah ! recommencez pour moi votre aimable cours ; coulez plus lentement dans mon souvenir, s'il est possible, que vous ne fîtes réellement dans votre fugitive succession. Comment ferai-je pour prolonger à mon gré ce récit si touchant et si simple, pour redire toujours les mêmes choses, et n'ennuyer pas plus mes lecteurs en les répétant, que je ne m'ennuyais moi-même en les recommençant sans cesse ? Encore si tout cela consistait en faits, en actions, en paroles, je pourrais le décrire et le rendre en quelque façon ; mais comment dire ce qui n'était ni dit ni fait, ni pensé même, mais goûté, mais senti, sans que je puisse énoncer d'autre objet de mon bonheur que ce sentiment même ? Je me levais avec le soleil, et j'étais heureux ; je me promenais, et j'étais heureux ; je voyais maman, et j'étais heureux ; je la quittais, et j'étais heureux ; je parcourais les bois, les coteaux, j'errais dans les vallons, je lisais, j'étais oisif, je travaillais au jardin, je cueillais les fruits, j'aidais au ménage, et le bonheur me suivait partout : il n'était dans aucune chose assignable, il était tout en moi-même, il ne pouvait me quitter un seul instant. »**

***Les Confessions – livre VI***







1762

*L'Emile et Du Contrat social*



« Je suppose les hommes parvenus à ce point où les obstacles qui nuisent à leur conservation dans l'état de nature l'emportent, par leur résistance, sur les forces que chaque individu peut employer pour se maintenir dans cet état. Alors cet état primitif ne peut plus subsister ; et le genre humain périrait s'il ne changeait sa manière d'être.

Or, comme les hommes ne peuvent engendrer de nouvelles forces, mais seulement unir et diriger celles qui existent, ils n'ont plus d'autre moyen, pour se conserver, que de former par agrégation une somme de forces qui puisse l'emporter sur la résistance, de les mettre en jeu par un seul mobile et de les faire agir de concert.

Cette somme de forces ne peut naître que du concours de plusieurs ; mais la force et la liberté de chaque homme étant les premiers instruments de sa conservation, comment les engagera-t-il sans se nuire et sans négliger les soins qu'il se doit ? Cette difficulté, ramenée à mon sujet, peut s'énoncer en ces termes :

« Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » Tel est le problème fondamental dont le contrat social donne la solution.

Les clauses de ce contrat sont tellement déterminées par la nature de l'acte que la moindre modification les rendrait vaines et de nul effet ; en sorte que, bien qu'elles n'aient peut-être jamais été formellement énoncées, elles sont partout les mêmes, partout tacitement admises et reconnues ; jusqu'à ce que, le pacte social étant violé, chacun rentre alors dans ses premiers droits et prend sa liberté naturelle, en perdant la liberté conventionnelle pour laquelle il y renonça.

Ces clauses bien entendues se réduisent toutes à une seule, savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Car, premièrement, chacun se donnant tout entier, la condition est égale pour tous, et la condition étant égale pour tous, nul n'a intérêt de la rendre onéreuse aux autres.

De plus, l'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être et nul associé n'a plus rien à réclamer car s'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun étant en quelque point son propre juge prétendrait bientôt l'être en tous, l'état de nature subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.

Enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on n'acquière le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a.

Si donc on écarte du pacte social ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : *Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout.*

A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son moi commun, sa vie et sa volonté. Cette personne publique qui se forme ainsi par l'union de toutes les autres prenait autrefois le nom de Cité, et prend maintenant celui de République ou de corps politique, lequel est appelé par ses membres Etat quand il est passif, Souverain quand il est actif, Puissance en le comparant à ses semblables. A l'égard des associés ils prennent collectivement le nom de peuple, et s'appellent en particulier citoyens comme participants à l'autorité souveraine, et sujets comme soumis aux lois de l'Etat. Mais ces termes se confondent souvent et se prennent l'un pour l'autre; il suffit de les savoir distinguer quand ils sont employés dans toute leur précision. »

# Chapitre VI du *Contrat social*

Sortie de l'état de nature.

L'union fait la force.

Le problème fondamental de l'association : conserver sa liberté et sa force naturelles.

Des clauses tacites et caduques si violées.

L'égalité, garantie de la liberté conventionnelle.

Aucun supérieur commun.

L'intérêt du contrat : gagner en force.

Formulation du pacte social :

« Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale ; et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout. »



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# PLAN

## 1. Un vivant politique

*Les Politiques, 1, 2*

Aristote

Le finalisme

*zôon logon ekhon / zôon politikon*

## 2. Paradoxe de la sociabilité

Schopenhauer et les porcs-épics

*Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique*

La quatrième proposition

Explication du texte

## 3. Quel contrat pour vivre ensemble ?

Les théories du contrat

Comment préserver la liberté ?

Hobbes

Lockes

Rousseau

Tableau récapitulatif

Textes

La philosophie politique de Rousseau

